



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LE RECTEUR DE RÉGION
ACADÉMIQUE
RECTEUR D'ACADÉMIE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Division des examens
et concours

Affaire suivie par

Catherine PERRETTE
02 31 30 08 29
dec5@ac-caen.fr

168, rue Caponière
BP 46184
14061 Caen Cedex



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Recteur de la région académique Normandie
Recteur de l'académie de Caen
Chancelier des Universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
d'enseignement publics et privés
d'enseignement publics et privés relevant du
ministère de l'agriculture
d'enseignement et de formation professionnelle
agricole privés sous contrat d'association
les directeurs des CFA
les directeurs des IME
les responsables locaux d'enseignement des
centres pénitenciers

S/C Mesdames et Monsieur les IA-DASEN des
départements du Calvados, de la Manche et de
l'Orne

Caen, le 5 novembre 2018

**Objet : ORGANISATION DE LA PHASE ACADÉMIQUE DU CONCOURS NATIONAL DE
LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION - ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

Textes de référence :

Organisation générale du concours :

Arrêté du 23 juin 2016 publié au JORF du 28 juin 2016.

Règlement annuel 2018-2019 sur Eduscol

Le thème proposé par le jury national pour l'année scolaire 2018-2019 est le suivant :
**« Répressions et déportations en France et en Europe, 1939-1945. Espaces et
histoire. »**

Calendrier de la phase académique du CNRD 2018-2019

Inscriptions

Les inscriptions sont à effectuer auprès des services départementaux suivants en
retournant la fiche d'inscription annexée par voie électronique :

Pour le CALVADOS : dec5@ac-caen.fr

Pour la MANCHE : dsden50-desco50@ac-caen.fr

Pour l'ORNE : dsden61-dagfi12@ac-caen.fr

Pour les établissements des départements de la Manche et de l'Orne : joindre une copie à
dec5@ac-caen.fr

**Avant le vendredi 18 janvier 2019, délai de rigueur. Nous en appelons à votre
vigilance sur cette date qui diffère de la date officielle nationale fixée au 1^{er} février, un
temps de traitement administratif des dossiers de candidatures par les services de
l'académie étant nécessaire et justifiant la date anticipée du 18 janvier.**

Passation des devoirs individuels (1^{ère} et 3^{ème} catégorie de participation)

Vendredi 22 mars 2019

Les établissements ayant inscrit des élèves en 1^{ère} ou 3^{ème} catégorie recevront en temps utile les sujets et les copies d'examen en nombre nécessaire.

Les devoirs individuels doivent être réalisés en classe, sous surveillance (1^{ère} catégorie : 3h ; 3^{ème} catégorie : 2h). Les candidats ne disposent d'aucun document personnel pendant la composition.

2/3

Envoi des travaux : devoirs individuels et travaux collectifs

L'ensemble des copies individuelles et des travaux collectifs seront adressés par l'établissement scolaire à :

- Pour le CALVADOS :
Rectorat de l'Académie de CAEN
168, rue Caponière – BP 46184 – 14061 CAEN cedex
Division des Examens et Concours
Bureau DEC 5
- Pour la MANCHE
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche
12, rue de la Chancellerie - BP 442 - 50002 Saint-Lô Cedex
Bureau DESCO 5
- Pour l'ORNE
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Orne
Cité Administrative - Place du Général Bonet - 61013 Alençon Cedex
Bureau DAGFI 12

Le mercredi 27 mars 2019 au plus tard.

Les copies et travaux seront accompagnés de bordereaux établis selon les modèles annexés à la présente note. Les bordereaux seront joints aux envois vers le département et adressés parallèlement par mél au bureau DEC 5 (dec5@ac-caen.fr) **par tous les établissements participants.**

Jury académique et palmarès

Le jury académique siègera en commissions départementales en présence du référent mémoire et citoyenneté. Il sélectionnera 3 travaux dans chacune des 4 catégories de participation, dans le respect de la représentation territoriale des trois départements. Ces travaux seront envoyés au jury national fin mai 2019.

Prix départementaux

À noter que des prix et accessits départementaux seront également attribués et remis lors de cérémonies départementales.

Points de vigilance

Il s'agira de porter une grande attention aux **contraintes formelles précisées dans le règlement officiel national pour les réalisations des travaux collectifs** des 2^{ème} et 4^{ème} catégories. Tous les travaux ne respectant pas ces contraintes formelles seront écartés par le jury académique.

3/3

Pour les travaux collectifs, le jury académique ne retiendra que des productions réalisées par deux élèves au minimum.

Respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image : les sources de tous les documents figurant dans les productions des élèves doivent être explicitement mentionnées. Pour les interviews filmées, les candidats doivent obtenir une autorisation écrite de chaque personne interviewée. Un modèle d'autorisation est téléchargeable sur le site Eduscol, à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cnrd>.

Ressources pédagogiques

Pour toutes les informations sur le concours, vous pourrez consulter le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cnrd> et le portail officiel du concours, réalisé et animé par Canopé. Cet espace est destiné à référencer les informations officielles, les ressources et les outils pédagogiques utiles aux candidats. Il est accessible à l'adresse suivante : <https://www.reseau-canope.fr/cnrd>.

Vous pourrez vous référer, comme chaque année, au document pédagogique élaboré par l'une des fondations de mémoire partenaire du concours. Pour la session 2018-2019 du concours, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah est chargée de l'élaboration de ce document. Des documents sont d'ores et déjà en ligne. Les actualités de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah peuvent être consultées directement sur le site internet de la Fondation : <http://www.fondationshoah.org/>

Le réseau Canopé propose également des ressources pour enseigner la Résistance : <http://www.reseau-canope.fr/enseigner-la-resistance/#/>

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale d'académie



Chantal Le Gal